



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

**Dès le 3 janvier 2024, les
déchets verts des
entreprises devront être
amenés à la centrale
biogaz de Courtemelon.
Seuls les déchets verts des
privés en petite quantité
seront encore acceptés à la
décharge de Boécourt.
Merci pour votre
compréhension.**